

Lausanne, le 19 décembre 2022

Bilan 2022 et perspectives

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre diverses informations relatives aux activités de la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG). L'année 2022 a été marquée par la pérennisation du télétravail. Les mesures mises en place pour la vérification et le traitement des dossiers durant la période COVID seront maintenues et permettent à tous les acteurs de poursuivre leurs activités avec efficacité.

Les travaux de mensuration officielle (MO) et le développement de l'infrastructure cantonale de géodonnées (ICDG) sont réalisés dans le respect des orientations stratégiques figurant dans le crédit de CHF 43.6 millions obtenu à l'automne 2020.

Travaux de mensuration officielle

Conformément à la stratégie de réalisation de la MO, les secteurs couverts par des numérisations de plans AF transitoires et par des numérisations non qualifiées sont désormais remplacés prioritairement par des nouvelles mensurations.

Courant 2022, trois entreprises de **premiers relevés** touchant neuf communes ont été adjudgées par procédure ouverte. Cet hiver, des travaux préparatoires seront à nouveau lancés sur plusieurs secteurs du canton afin d'adjudger de nouvelles entreprises de premier relevé en 2023.

La dernière entreprise de **mise à jour périodique** en zone agricole et forestière de plaine est en finalisation. Dans les zones urbanisées, la **mise à niveau** commencée en 2021 s'est poursuivie en 2022 en lançant cinq nouvelles entreprises couvrant 1'260 hectares et concernant 23 communes. Trois nouvelles entreprises de mise à niveau sont planifiées pour 2023. Elles couvriront un peu plus de 820 hectares et concerneront 20 communes.

Quelques améliorations sont en cours d'intégration dans **VeriVD** : meilleure stabilité, gestion des arcs de cercles, conservation des justificatifs saisis au gré des vérifications successives. La nouvelle version sera disponible début 2023.

En outre, les **normes** seront publiées sur une nouvelle plateforme avec un moteur de recherche plus performant. Des informations vous seront adressées en temps opportun.

Mise à jour permanente – MO

Le nombre de **dossiers de mutation** est légèrement inférieur à celui des dernières années. Des informations plus détaillées seront transmises début 2023 aux bureaux. Les flux restent d'une grande variabilité et l'organisation mise en place lors de la pandémie permet de traiter les dossiers de mutation foncière dans un délai de 2 jours.

La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis lancée depuis plusieurs années se poursuit au vu des avantages procurés par ce format. Le **seuil Interlis** sera maintenu à **20 points tous thèmes** confondus en 2023.

Le processus d'intégration des **bâtiments projetés** dans la MO a été mis en œuvre depuis plus de 5 ans. A ce jour, près de 8'000 enquêtes contenant un ou plusieurs bâtiments projetés ont été livrées de manière toujours plus efficace par les bureaux et nous les remercions pour l'optimisation de leur processus interne. Par conséquent, le nombre de relances à réaliser par la DCG est en diminution. Plus de 85% des enquêtes ayant reçu un permis de construire durant les trois premiers trimestres 2022 ont été transmises avant relance, ce qui assure une meilleure actualisation des guichets cartographiques.

Les **zones de tensions négligeables** sont mises à jour et sont à disposition sur www.geoportail.vd.ch. Les nouvelles fiches signalétiques des points fixes de seconde catégorie seront disponibles très prochainement dans le guichet cartographique. Une importante mise à jour a été réalisée sur toutes les fiches des PFP2 et PFA2.

Depuis l'automne 2022, les **points de limites territoriales** sont renseignés dans la BDCO dans le thème « Limites territoriales », table des « Points limite territoriaux ». Tout nouveau point de limite foncière créé sur la limite territoriale doit être calculé, aligné et livré sous forme de point de limite biens-fonds (PL). La DCG transférera ensuite ces points dans le thème de limites territoriales (LTER) qui ne peut être modifié que par elle.

Infrastructure cantonale de géodonnées – ICDG

L'infrastructure cantonale de géodonnées poursuit son développement avec l'adjonction de nouvelles géodonnées de base en 2022. Le **guichet cartographique** et la **diffusion des géodonnées** ont été alimentés par des données relatives aux produits dérivés du Lidar SwissSurface 3D de swisstopo (Hauteurs des bâtiments, MNH), ainsi que par diverses données thématiques métier (notamment Ouvrages de protection civile, Zones de tranquillité pour la faune, Plan d'affectation – contenus superposés).

L'acquisition de la couverture cantonale en géodonnées **bathymétriques** a été finalisée. La mise à disposition des données complètes des lacs de Joux et de Morat est imminente.

Des données relatives à la forêt (lisières forestières statiques et distance à la forêt) sont en cours d'ajout dans le **cadastre RDPPF**. Elles seront complétées en 2023 au fur et à mesure de l'avancement d'un mandat de vérification des données issues de la base BDAT. Le portail www.rdpf.vd.ch avec les nouvelles fonctionnalités annoncées l'année dernière (recherche documentaire et restrictions en projet ou avec effet juridique anticipé) est en développement et sera ouvert en fin d'année prochaine.

Dispositions de fin d'année

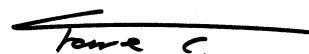
Enfin, en application du principe d'échéance, toutes les **prestations** réalisées en **2022** devront être facturées et transmises à la DCG au plus tard pour le **11 janvier 2023**.

A toutes fins utiles, nous rappelons que l'organisation de la DGTL se trouve à l'adresse www.vd.ch/dgtl. Nous vous enjoignons à consulter régulièrement les **pages WEB** qui sont dédiées aux informations spécifiques pour les professionnels de la MO.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site web sous <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/cadastre-et-geoinformation/>

Tout en vous remerciant de relayer ces informations dans vos bureaux, nous vous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2023.

Le Géomètre cantonal



Cyril FAVRE